



# Assemblée générale

Dist. générale  
21 avril 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 152 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force des Nations Unies**  
**chargée du maintien de la paix à Chypre**

## **Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19	52 938 900
Dépenses de 2018/19	51 556 900
Solde inutilisé de 2018/19	1 382 000
Crédit ouvert pour 2019/20	50 785 300
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 <sup>a</sup>	49 851 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	933 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	52 045 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(295 500)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	51 750 100

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2020.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (voir [A/74/598](#) et [A/74/693](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 avril 2020. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/806](#)).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution [72/292](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52 938 900 dollars (montant net : 50 411 400 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 51 556 900 dollars (montant net : 49 111 800 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution budgétaire de 97,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 382 000 dollars, représente 2,6 % du crédit ouvert pour l'exercice et résulte de l'effet conjugué des dépenses moins élevées dans les catégories suivantes : a) militaires et personnel de police (743 700 dollars, soit 3,4 %) ; b) personnel civil (633 000 dollars, soit 4,1 %) ; c) dépenses opérationnelles (5 300 dollars, soit 0,04 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/598](#)).

3. Au cours de l'exercice 2018/19, un montant de 42 200 dollars a été réaffecté de la catégorie II (personnel civil) à la catégorie III (dépenses opérationnelles) pour financer l'achat de véhicules, qui est devenu nécessaire parce que certains véhicules étaient très vétustes et leur entretien coûtait cher. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, cette réaffectation des fonds a été possible parce que les dépenses au titre du personnel civil ont été inférieures aux prévisions, le montant des traitements du personnel recruté sur le plan national ayant été moins élevé que prévu en raison de la dépréciation de l'euro et les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international étant également moins élevées que prévu (*ibid.*, par. 28).

## III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant des dépenses s'élevait à 35 203 300 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 49 851 900 dollars, soit un solde inutilisé de 933 400 dollars représentant 1,8 % du crédit ouvert.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 25 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création

s'établissait à 689 355 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'au 31 janvier 2020 s'élevaient à 663 198 500 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 26 156 500 dollars. Au 24 février, le solde de trésorerie de la Force était de 6 773 800 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 9 264 700 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2019, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 206 070 dollars. Le Comité a également été informé qu'il y avait 10 demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité en instance. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir également résolution 73/314, par. 2 et 3). Le Comité compte que les demandes d'indemnisation en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

### A. Mandat et hypothèses budgétaires

6. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) et a été tout dernièrement prorogé jusqu'au 31 juillet 2020 par le Conseil dans sa résolution 2506 (2020) du 30 janvier 2020. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2020/21 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cet exercice (A/74/693).

### B. Ressources nécessaires

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)\*

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	21 363,9	21 926,1	21 870,5	(55,6)	(0,3)
Personnel civil	14 732,3	15 146,4	15 667,8	521,4	3,4
Dépenses opérationnelles	15 460,7	13 712,8	14 507,3	794,5	5,8
<b>Total brut</b>	<b>51 556,9</b>	<b>50 785,3</b>	<b>52 045,6</b>	<b>1 260,3</b>	<b>2,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 445,1	2 542,1	2 632,7	90,6	3,6
<b>Total net</b>	<b>49 111,8</b>	<b>48 243,2</b>	<b>49 412,9</b>	<b>1 169,7</b>	<b>2,4</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	456,2	437,4	503,0	65,6	15,0
<b>Total</b>	<b>52 013,1</b>	<b>51 222,7</b>	<b>52 548,6</b>	<b>1 325,9</b>	<b>2,6</b>

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

7. Le Comité consultatif note que, conformément aux dispositions de l'accord sur le statut des forces, les contributions volontaires en nature budgétisées du Gouvernement chypriote pour l'exercice 2020/21 s'élèvent à 882 900 dollars<sup>1</sup> et que la valeur estimative des contributions en nature non budgétisées pour la même période s'établit à 162 000 dollars (ibid., par. 41). **Le Comité se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

## 1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20 <sup>a</sup>	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2020/21 s'élève à 21 870 500 dollars, ce qui représente une diminution de 55 600 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20. Le Comité consultatif a été informé que cette diminution s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, des rations, du matériel appartenant aux contingents et de l'indemnité de subsistance (missions) des militaires et du personnel de police, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement), qui tient principalement à la hausse du prix moyen d'un voyage aller-retour par rapport à 2019/20.

9. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

## 2. Personnel civil

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	38	39	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	6	8	2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	115	–
<b>Emplois de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>164</b>	<b>3</b>

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>1</sup> Le Secrétaire général indique que le montant de 882 900 dollars correspond à la valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force (A/74/693, par. 41).

10. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2020/21 s'élève à 15 667 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 521 400 dollars (3,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20. Le Secrétaire général indique que l'augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants : a) application de taux de vacance plus bas (4,2 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre 7,0 % de l'exercice précédent ; 14,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre 25,0 % de l'exercice précédent ; 2,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 2,5 % de l'exercice précédent) ; b) augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international comme suite à la révision du barème des traitements ; c) création proposée de trois postes (1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan international et 2 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un taux de vacance de 50 % étant retenu (ibid., par. 53 ; voir également par. 12 à 14 ci-après).

### **Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire**

11. Pour l'exercice 2020/21, en ce qui concerne le personnel civil, 164 postes et emplois de temporaire sont proposés, dont les trois postes suivants qui seraient à créer : un poste de spécialiste de la planification (P-4), un poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste de spécialiste des affaires environnementales (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (A/74/693, par. 31, 32, 39 et 40).

12. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification (P-4) pour renforcer les activités de planification de la Force en la dotant de capacités spécialisées en matière de planification stratégique, étant donné qu'à l'heure actuelle, ces fonctions sont assumées conjointement par le Conseiller principal (D-1) du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la mission (P-5) et le planificateur militaire (ibid., par. 31). Le Comité consultatif constate que la Force collabore étroitement avec d'autres missions de maintien de la paix dans la région et avec la Base de soutien logistique des Nations à Brindisi (Italie) sur de nombreuses questions opérationnelles, y compris en matière de planification stratégique (voir ibid., par. 20). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que c'est également le personnel existant qui se charge de l'examen stratégique de 2017 et des premières phases de la mise en service du Système complet d'évaluation de la performance. Il estime toutefois que les besoins en matière de planification stratégique de la Force peuvent être considérés, pour le moment, comme relativement stables étant donné que le mandat de la Force ne change pas et que, si la Force a ponctuellement besoin d'appui ou de compétences spécialisées, elle devrait les obtenir en faisant appel aux capacités existantes ou, le cas échéant, en sollicitant les missions dans la région ou la Base de soutien logistique. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les responsabilités de la Force en matière de planification des missions se soient multipliées au point qu'il faille la doter d'un nouveau poste et recommande donc, à ce stade, de ne pas créer le poste de spécialiste de la planification (P-4).**

13. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires environnementales (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) comme suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce qu'un spécialiste des questions d'environnement soit nommé (ibid., par. 39 et 40). Le Secrétaire général indique que, parmi les initiatives environnementales prévues, figure la mise en œuvre du système de gestion à distance des infrastructures de terrain, une initiative gérée par la Base de soutien logistique (ibid., par. 18). Il indique également que la note globale de la Force sur le tableau de bord environnemental de l'Administration a été 100 en 2018/19 et qu'elle demeurerait inchangée en 2020/21. Le Comité consultatif estime que, même si elle ne dispose pas de spécialiste des questions d'environnement parmi son personnel, la mission a obtenu une note élevée sur le tableau

de bord environnemental et a pu entreprendre des initiatives environnementales (voir également par. 20 c) ci-après). **Le Comité consultatif se félicite de nouveau des initiatives environnementales entreprises par la Force et l'encourage à poursuivre sa collaboration avec la Base de soutien logistique de Brindisi et les missions de maintien de la paix dans la région. Le Comité estime toutefois qu'il est possible de faire exécuter les tâches associées au poste qu'il est proposé de créer par les effectifs existants, notamment en transférant ou en réaffectant un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ou national. Le Comité recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste des affaires environnementales (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).**

14. Il est proposé de créer un poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) chargé(e) de fournir des conseils juridiques sur diverses questions de fond et de procédure liées au mandat et d'aider aux recherches sur le droit local et aux activités de liaison locales (ibid., par. 32). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au cours des neuf dernières années, la Force avait fait appel à des vacataires pour lui prêter l'assistance juridique dont elle avait besoin et que la proposition tenait compte du caractère permanent de ce besoin, conformément aux directives relatives aux ressources humaines<sup>2</sup> (voir également par. 20 e) ci-après). **Le Comité consultatif recommande que la création du poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) soit approuvée.**

#### Taux de vacance et postes vacants

15. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil.

#### Taux de vacance

(En pourcentage)

	2018/19			2019/20		2020/21
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux de vacance effectif moyen du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 31 janvier 2020	Taux de vacance effectif au 31 janvier 2020	Taux de vacance retenu
Personnel recruté sur le plan international	6,0	5,3	10,0	5,3	7,9	4,2
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	25,0	33,3	33,3	14,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,0	1,7	2,0	3,5	3,5	2,0
Emplois de temporaire soumis à recrutement sur le plan international	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les taux de vacance de 4,2 % et de 14,0 % retenus pour le personnel recruté sur le plan international et pour le personnel recruté sur le plan national respectivement tiennent compte du fait que des activités de recrutement sont en train d'être menées, que certains postes vacants devraient être pourvus avant fin avril 2020 et que tous les postes vacances devraient être pourvus d'ici au 30 juin 2020. Le Comité a également été informé qu'au 31 janvier 2020, il y avait neuf postes vacants, dont trois postes

<sup>2</sup> Le Comité consultatif a été informé qu'aux termes du paragraphe 5.9 de l'instruction administrative ST/AI/2013/4, les missions des vacataires ne doivent pas dépasser six mois, ou neuf si les circonstances l'exigent, par période de 12 mois consécutifs.

d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan international (1 P-5 et 2 P-4), deux postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et quatre postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national. Dans le projet de budget, il est indiqué qu'il n'y avait aucun poste resté vacant depuis plus de deux ans (A/74/693, sect. V.B.).

17. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus sont différents des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également A/73/755/Add.5, par. 21).**

18. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 12 et 13 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2019/20</i>	<i>Montant proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	13 712 800	14 507 300	794 500

19. L'augmentation des ressources demandées pour 2020/21 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants et services de consultants, des voyages officiels, des installations et infrastructures et des communications et de l'informatique, en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des transports terrestres, des opérations aériennes, de la santé et des fournitures, services et matériel divers (voir A/74/693, sect. II et III).

20. Le Comité consultatif constate que les informations fournies sur les prévisions concernant certaines catégories de dépenses pour 2020/21 font apparaître une sous-utilisation des crédits en 2018/19 et durant les sept premiers mois de l'exercice 2019/20. Pour d'autres catégories de dépenses, le Comité n'a pas reçu d'éléments qui justifient le montant des ressources demandées pour 2020/21. **Le Comité consultatif recommande donc les ajustements suivants :**

a) *Consultants et services de consultants* : l'augmentation de 3 900 dollars (11,8 %) du montant demandé (qui passe de 33 100 dollars pour 2019/20 à 37 000 dollars pour 2020/21) tient au fait qu'il est proposé d'engager un(e) consultant(e) supplémentaire, en plus des deux prévus dans le budget de l'exercice 2019/20, pour fournir un appui technique aux projets intercommunautaires (ibid., par. 55). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il est proposé d'engager, pour un mois, un(e) consultant(e) sur le plan international qui s'occupera de la société civile, des femmes et des jeunes et deux consultants nationaux qui s'occuperont des médias communautaires, de la communication avec les communautés et des activités locales en faveur des femmes et des jeunes. **Le Comité consultatif n'a pas reçu d'informations convaincantes qui montrent que les tâches prévues ne pourraient pas être exécutées par deux consultants, appuyés, le cas échéant, par des capacités existant en interne. Le Comité recommande donc que le crédit demandé au titre des consultants et des services de consultants soit réduit de 3 900 dollars et maintenu au même montant qu'en 2019/20 ;**

b) *Voyages officiels* : les ressources demandées au titre des voyages officiels s'élèvent à 278 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 32 900 dollars (13,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20 (246 000 dollars) (ibid., par. 56). Le Comité a été informé qu'un solde inutilisé de 3 100 dollars (1,2 %) était prévu pour l'exercice 2019/20. Plus précisément, l'augmentation de 32 600 dollars (48 %) du montant demandé au titre des voyages aux fins de formation (qui passe de 67 900 dollars pour 2019/20 à 100 500 dollars pour 2020/21) tient principalement aux stages de formation organisés pour le personnel recruté sur le plan national en dehors de la zone de la mission. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces stages se dérouleraient à la Base de soutien logistique, au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. **Le Comité consultatif estime que la mission devrait s'efforcer davantage d'utiliser les technologies de formation à distance, y compris la visioconférence, et, compte tenu du solde inutilisé prévu pour l'exercice 2019/20, recommande que le crédit demandé soit réduit de 10 % (27 900 dollars) ;**

c) *Installations et infrastructures* : au sujet de l'installation de projecteurs de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire et du remplacement des anciens systèmes de production d'énergie par des groupes électrogènes hybrides alimentés au diesel (voir également A/73/755/Add.5, par. 36), le Comité a été informé que la Force continuera de se concerter avec les autorités du gouvernement hôte jusqu'à ce que tous les permis et licences nécessaires à l'exécution du projet aient été reçus. **Le Comité consultatif regrette que l'exécution du projet ait été retardée, dans l'attente de l'appui du gouvernement hôte et de l'approbation des autorités locales, et compte que la Force redoublera d'efforts pour obtenir promptement les documents requis. Le Comité compte que le Secrétaire général donnera des renseignements actualisés à ce sujet dans son prochain projet de budget.** Le Comité formule des observations sur les initiatives environnementales dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/74/737) ;

d) *Transports terrestres* : les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 2 065 900 dollars, soit une diminution de 71 300 dollars (3,3 %), et comprennent notamment un montant destiné à financer l'achat de nouveaux véhicules (A/74/693, par. 19). **Le Comité consultatif rappelle ses observations tendant à ce que des efforts soient faits pour aligner le nombre de véhicules sur les ratios standard prescrits (voir A/73/755/Add.5, par. 29) et recommande donc que le crédit demandé au titre des transports terrestres soit réduit de 5 % (103 295 dollars) ;**

e) *Fournitures, services et matériel divers* : le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 131 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 100 dollars (0,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20 (131 500 dollars), bien que les services d'assistance juridique ne soient plus compris dans cette catégorie de dépenses puisqu'ils devraient être assurés par le ou la titulaire du poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) qu'il est proposé de créer (voir par. 14 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût mensuel des services contractuels s'élève à 3 131 dollars. Le Comité a également été informé qu'en 2018/19, deux assistants juridiques ont été engagés l'un pour huit mois et l'autre pour trois mois pour un coût total de 34 441 dollars, et qu'en 2019/20, un assistant juridique a été engagé pour six mois pour un coût total de 18 786 dollars. **Compte tenu du fait qu'il a recommandé au paragraphe 14 ci-dessus de créer un poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et que les services d'assistance juridiques ne seront plus assurés par des vacataires, le Comité**

consultatif recommande que le crédit demandé au titre des services contractuels soit réduit de 30 000 dollars.

21. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 12, 13, 18 et 20 a), b), d) et e), le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

## V. Conclusion

22. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/74/598). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 382 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 419 400 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

23. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiqués à la section IV du projet de budget (A/74/693). **Compte tenu des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 295 500 dollars et ramenés de 52 045 600 dollars à 51 750 100 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 51 750 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, dont un montant de 22 885 800 dollars financés au moyen des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (16 385 800 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars).**